

LA CLASSE DE TERMINALE

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

Chaque élève doit suivre les **2 enseignements de spécialité choisis parmi les 3 suivis en première** à raison de 6 heures hebdomadaires chacun :

- **Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques**
- **Humanités, littérature et philosophie**
- **Langues et littératures étrangères en allemand ou anglais**
- **Mathématiques**
- **Numérique et Sciences Informatiques**
- **Physique et chimie**
- **Sciences de la vie et de la terre (SVT)**
- **Sciences économiques et sociales (SES)**

Les enseignements de spécialité sont mis en place sous réserve de leur validation par le Ministère de l'Éducation nationale et d'effectifs suffisants.

LES ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN

En première et en terminale, les élèves suivent un tronc commun évalué à 16h d'enseignement par semaine en voie générale :

- **Philosophie** – 4 heures par semaine
- **Histoire-géographie** - 3 heures par semaine
- **Langue vivante A et langue vivante B** – 3 heures par semaine chacune
- **Enseignement scientifique (en voie générale)** – 2 heures
- **Éducation physique et sportive** – 2 heures
- **Enseignement moral et civique** – 18 heures annuelles

LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

Deux **langues vivantes sont obligatoires** pour tous les élèves : **l'allemand** et **l'anglais**. Les nouveaux élèves qui n'auraient jamais suivi de cours d'allemand bénéficient d'un soutien particulier.

Matura - Les élèves qui se préparent à la Matura suivent les cours d'allemand langue maternelle et d'histoire-géographie en langue allemande, dispensés par les enseignants de la Bildungsdirektion de Vienne. Ces enseignements sont obligatoires pour les élèves de nationalité autrichienne.

Cours de langues au CNED - Les nouveaux élèves désirant poursuivre l'enseignement d'une langue vivante débutée au collège et non enseignée au LFV s'inscrivent obligatoirement au CNED, Centre National de l'Enseignement à Distance, dès le début de l'année scolaire, s'ils souhaitent que leurs notes soient prises en compte sur les bulletins de notes trimestriels.

Dans ce cas, il leur faudra choisir les « cours à la carte réglementée » avec autorisation du chef d'établissement. Les frais d'inscription à ces cours CNED sont à la charge des familles. Ces élèves ne sont pas dispensés des cours d'allemand. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre chaque trimestre au secrétariat du Proviseur-Adjoint.

Cette information doit être précisée lors de l'inscription pédagogique.

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

- **Section Européenne en anglais**

L'élève peut poursuivre la Section Européenne en anglais en 1^{ère}, s'il / elle a suivi les cours de Section Européenne en 2nde.

Un seul enseignement facultatif, à raison de 3 heures par semaine, est possible, à choisir parmi :

- **Mathématiques expertes** – à destination des élèves choisissant en terminale la spécialité « mathématiques »
- **Mathématiques complémentaires** – à destination des élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité « mathématiques »
- **Latin (débuté au collège)**
- **Arabe**
- **Espagnol**
- **Histoire des Arts**
- **Option EPS** – badminton, course d'orientation et musculation. Test d'entrée pour le badminton courant juin - une dizaine de places seulement.

- **Autre langue vivante** : inscription à un enseignement à distance du CNED dit « à la carte réglementaire » avec autorisation du chef d'établissement, dès le début de l'année scolaire. Les frais sont à la charge des familles. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre chaque trimestre au secrétariat du Proviseur-Adjoint pour être inscrites aux bulletins de notes.

Les options, facultatives, sont mises en place sous réserve d'effectifs suffisants et de compatibilité d'emploi du temps.

Le choix d'un enseignement facultatif est un engagement pris pour une année scolaire. Aucun désistement ne sera possible en cours d'année.

ATELIERS

L'offre des **ateliers facultatifs** est en cours de réactualisation et fera l'objet d'une communication spécifique à la rentrée. L'ouverture de ces ateliers dépend du nombre d'inscrits, certains peuvent faire l'objet d'une sélection parmi les élèves.

À titre d'information, les ateliers facultatifs conduits ces dernières années étaient les suivants :

- Ambassadeurs en herbe - Atelier d'éloquence et d'art oratoire,
- Model United Nations (MUN),
- Maths en Jeans,
- Club cinéma